

Achat immobilier avec divorce en cours

Par StephC, le 05/12/2016 à 20:16

Bonjour à tous

Nous sommes séparés depuis plus de 2 ans avec ordonnance de non conciliation déjà rendue et en attente d'une date du tribunal pour finaliser le divorce

Pas de contrat de mariage

Notre maison est sur le point de se vendre et ma future ex-femme souhaite acheter un appartement pour se reloger

En partant du principe que nous sommes tous les 2 OK sur ce principe, est-il possible de vendre notre maison, faire notre partage entre nous et lui permettre d'acheter un bien immobilier sans le rentrer dans la communauté et sans engendre de frais supplémentaire ? (dont tout ça à l'amiable)

Merci d'avance ! :-)

Par Visiteur, le 05/12/2016 à 20:33

Bsr,

Désolé pour vous, vendre OK mais juridiquement tout nouvel achat tombera dans la communauté, sauf à faire préalablement une séparation de corps et de biens.